Agenda item 7.6 For decision

CNL(08)22

St Pierre and Miquelon Salmon Fishery

CNL(08)22

St Pierre and Miquelon

The attached letter, information on management of the fishery, details of catches and of the number of licenses issued, and a report on the scientific sampling programme were received today, 27 May, from the French Ministry of Agriculture and Fisheries. Unfortunately it was received too late for it to be translated but France will be represented as an observer at the Annual Meeting and will be invited to introduce the paper.

With regard to France (in respect of St Pierre and Miquelon) acceding to the NASCO Convention, the letter indicates that a decision requires a process of consultation between different Ministries and Authorities. This process is underway.

The 2007 catch of 2.032 tonnes was the second lowest in the ten year time-series and almost 43% lower than in 2006. The number of licenses remains at about the same level as in 2005 and 2006 but the French authorities indicate that they are committed to reducing this number to limit the harvest on the fragile salmon stocks. A biometric sampling programme was in place in 2007 but there has been no genetic sampling since that undertaken in 2004.

Secretary Edinburgh 27 May 2008



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture

Sous-direction des pêches maritimes

Bureau de la ressource, de la réglementation et des affaires internationales

3, place Fontenoy 75700 Paris 07 SP Le directeur des pêches et de l'aquaculture à Monsieur le secrétaire général de l'OCSAN

> 11 Rutland Square Edinburgh EH1 2AS Royaume-Uni

<u>Copies :</u> Services des affaire maritimes-SPM ; MOM-DAPAF-M.DEGENMANN ; MEDAD-direction de l'eau-M.GUERY-.

Paris, le

Dossier suivi par Ludovic SCHULTZ e-mail : ludovic.schultz@agriculture.gouv.fr Téléphone : 01 49 55 82 38 Télécopie : 01 49 55 82 00 N/Ref : 1 0 8 3 Objet:/ Rapport à l'Organi

2 2 MAI 2008

Rapport à l'Organisation de Conservation du Saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN) pour 2008.

Pièces jointes : 2

Monsieur le secrétaire général,

Dans le cadre de la préparation de la prochaine assemblée générale de l'OCSAN et en réponse à votre courrier du 9 avril je vous prie de bien vouloir trouver ci-après, le rapport de la France concernant les activités de pêche au saumon sauvage au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Ce rapport comporte comme l'année précédente un volet relatif à l'activité de pêche au saumon pratiquée à Saint Pierre et Miquelon, comprenant des éléments réglementaires et des éléments statistiques et un volet relatif à l'étude biométrique conduite par l'IFREMER pour 2007.

En outre, dans votre courrier d'avril vous interrogez la direction des pêches sur la position de la France concernant son éventuelle adhésion à l'OCSAN comme membre au titre de Saint Pierre et Miquelon. Une décision d'adhésion à une organisation internationale nécessite la conduite d'un processus de consultation entre différents départements ministériels ainsi qu'une approbation des autorités territoriales compétentes. Ce processus est en cours et devrait se poursuivre au cours du second semestre.

copies: Références informatiques chrono RRAI R:\SDPM\RRAI\B_Interne_Rrai\DOSSIERS THEMATIQUES\AFFAIRES INTERNATIONALES\ACCORDS MULTILATERAUX DE PECHE\OCSAN\Saint Pierre et Miquelon\2007\2007 05 04 rapport annuel OCSAN définitif.doc

1

Au titre de son statut d'observateur, la France sera donc représentée lors de la prochaine réunion annuelle, par madame Christianne LAURENT-MONPETIT du secrétariat d'Etat à l'Outre Mer.

Veuillez agréer, Monsieur le secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

Par empêchement du Directeur Des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture Le Sous-Directour Aches Maritimes François GAUTHIEZ

Eléments relatifs à l'activité de pêche au saumon à Saint-Pierre-et-Miquelon destinés à l'information des parties contractantes de l'OCSAN (réunion annuelle de juin 2008)

Au regard de sa position géographique, à proximité des bancs de Terre-Neuve, Saint-Pierre-et-Miquelon s'inscrit historiquement dans une forte dépendance vis-à-vis des activités de pêche maritime.

Parmi ces activités de pêche, l'archipel a traditionnellement effectué des prélèvements modestes sur le stock de saumon sauvage.

Cette activité n'a toutefois jamais eu d'implications commerciales, aucun poisson n'étant destiné à l'exportation.

Le maintien de cette pêche traditionnelle revêt donc un aspect culturel important mais n'a pas de dimension lucrative.

Par ailleurs, cette activité a fait l'objet d'un encadrement réglementaire strict, lequel est appelé à évoluer afin de restreindre progressivement l'effort de pêche déployé sur ce stock.

Enfin, le programme de suivi scientifique, initié il y a deux ans, a été prolongé afin d'acquérir une meilleure connaissance de ce stock conformément aux recommandations de l'OCSAN sur ce point.

I – Cadre réglementaire applicable à Saint Pierre et Miquelon

Le cadre réglementaire dans lequel se déploie cette activité de pêche n'a pas varié au cours de l'année échue et procède d'une part du décret n°87-182 du 19 mars 1987 fixant la taille minimale de capture du saumon et d'autre part des mesures de gestion et de conservation fixées dans l'arrêté ministériel du 20 mars 1987.

Ces mesures s'articulent autour des points suivants :

- ✓ Période d'ouverture de la pêche limitée (1^{er} mai au 31 juillet) ;
- ✓ Interdiction de pose des engins de pêche à l'entrée des cours d'eau ;
- ✓ Limitation de la longueur des filets ;
- ✓ Taille minimale des maillages employés (125 mm) ;
- ✓ Taille minimale des saumons capturés (48 cm) ;
- ✓ Obligation de déclaration de captures
- ✓ Obligation de détention d'une licence de pêche délivrée par le préfet représentant l'Etat.

<u>II – Délivrance des licences</u>

Les licences de pêche sont délivrées soit à des pêcheurs professionnels qui peuvent ensuite vendre leurs captures, soit à des pêcheurs plaisanciers qui conservent leurs captures pour leur consommation personnelle. Aucun saumon capturé n'est exporté, toutes les prises sont consommées sur le marché local. Dans les faits, les saumons sont très peu commercialisés et sont conservés pour une consommation dans le cadre privé. Seuls quelques saumons sont vendus aux restaurateurs ou aux particuliers par l'intermédiaire de la poissonnerie locale.

Il importe de rappeler également ici que la dénomination de "pêche professionnelle" est une notion qui recouvre en fait une pêche de subsistance traditionnelle pour les populations locales fortement dépendantes de la pêche et non une véritable activité commerciale.

On notera qu'aucune pêche de saumon en rivière n'est pratiquée dans l'archipel.

En 2007, 13 licences de pêche ont été accordées à des pêcheurs professionnels et 53 pour la pêche de loisir. Le nombre de licence est stable par rapport l'année précédente.

Il faut cependant noter que seulement 7 pêcheurs professionnels ont pratiqué effectivement la pêche au saumon en 2007 ainsi que 49 pêcheurs plaisanciers.

III - Les éléments statistiques relatifs à la pêche du saumon à Saint-Pierre et Miquelon

3-1/ données de captures

Années	amme de poids vif) Pêche professionnelle	Pêche de loisirs	Total
1998	1 039	1 268	2 307
1999	1 182	1 140	2 3 2 2
2000	1 134	1 133	2 267
2001	1 544	611	2 1 5 5
2002	1 223	729	1 952
2003	1 620	1 272	2 892
2004	1 499	1 285	2 784
2005	2 243	1 044	3 287
2006	1 730	1 825	3 555
2007	970	1 062	2 0 3 2

Pour 2007 on note une baisse significative du volume des captures de l'ordre de 42% répartie de la façon suivante :

- 44% de baisse pour les captures professionnelles
- 42% de baisse pour les captures de loisir (seulement 470 saumons pêchés au titre de cette activité).

Cette diminution des captures s'explique en partie par l'effort de sensibilisation des professionnels entrepris ces dernières années.

On notera en outre le caractère restreint de l'activité de pêche de loisir (470 saumons pêchés pour 49 navires, soit en moyenne 10 saumons pêchés sur 3 mois par plaisancier ou encore 1 saumon tous les 9 jours).

3-2/ Licences délivrées

Années	Pêche professionnelle	Pêche de loisirs	Total
1998	9	42	51
1999	7	40	47
2000	8	35	43
2001	10	42	52
2002	12	42	54
2003	12	42	54
2004	13	42	55
2005	14	52	66
2006	13	52	65
2007	13	53	66

A moyen terme et compte tenu des prescriptions de la NASCO sur ce point, l'objectif est de poursuivre la tendance de réduction des prélèvements de cette ressource. Les autorités locales entendent donc maintenir cet objectif dans une perspective pluriannuelle, notamment, en encadrant le nombre de licences accordées.

On notera par ailleurs, pour l'activité de pêche de plaisance, que le nombre de licences réellement délivrées et utilisées (49 en 2007) est inférieur au nombre de licences ayant fait l'objet d'un demande initiale et d'une autorisation de l'administration (53 en 2007).

<u>IV – le programme scientifique</u>

Dans le cadre de la coopération avec l'OCSAN, les autorités françaises ont mis en œuvre en 2003 un programme de suivi scientifique sous la direction de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER). Ce programme, issu d'un projet de l'OCSAN comporte les volets suivants :

- Une étude biométrique,
- Une étude génétique,
- Une étude pathologique.

2-1/ L'étude biométrique

Ce projet est destiné à mieux déterminer les caractéristiques de la population de saumons. Cette étude biométrique, initiée en 2003, s'est poursuivie, au cours de l'année échue, conformément aux engagements pris.

Néanmoins, du fait de la plus faible quantité de saumons pêchés un seul échantillonnage a pu être réalisé en 2007 dont les résultats figurent en pièce jointe du présent document.

2-2-2/ L'étude génétique

Ce volet de l'étude a été engagé en 2004. Des analyses effectuées en coopération avec les autorités canadiennes ont été communiquées au secrétariat de l'organisation. De nouveaux travaux pourront être conduits à l'avenir.

2-2-3/ L'étude pathologique

A ce jour, ce volet de l'étude n'a pas encore été engagé mais il reste envisagé.

Au final, la France a poursuivi son effort concernant la connaissance de cette pêcherie et a mis en œuvre des mesures visant à réduire les prélèvements sur cette ressource.

Ainsi, en matière scientifique, le volet biométrique du programme visant à améliorer la connaissance de cette pêcherie, a t-il été poursuivi.

Concernant les mesures de gestion, les autorités françaises ont mis en place un processus visant à limiter le nombre de licences attribuées afin de baisser progressivement les prélèvements sur ce stock fragile. Antenne IFREMER Saint-Pierre et Miquelon

Compte-rendu de l'étude biométrique réalisée en 2007 sur le saumon (Salmo salar) à Saint-Pierre et Miquelon

Daniel Briand, IFREMER (Janvier 2008)

La pêche du saumon à Saint-Pierre et Miquelon s'est déroulée en 2007 principalement durant le mois de juin.

Toutefois, l'enquête auprès des pêcheurs de saumons montre les différences suivantes par rapport aux années précédentes :

- Le saumon est arrivé « tard » en 2007, sans que l'on en connaisse la raison précise : toujours selon les professionnels, cela ne peut être mis sur le compte du mauvais temps car la météo n'a pas été mauvaise. Ce retard n'a pas non plus pour cause la salissure des filets car ils n'ont pas rencontré ce problème.
- 2) Les professionnels rapportent que le saumon est arrivé sur les côtes « mélangé », c'est-à-dire que le saumon de plus grande taille a été capturé en même temps que celui de plus petite taille à la différence des autres années où le saumon de plus grande taille est capturé en premier.
- 3) Enfin, il a été remarqué que la positon du saumon dans les filets était le plus souvent est-ouest.

Les captures

L'année 2007 est considérée par les pêcheurs comme une mauvaise année à saumons.

De fait, les chiffres officiels de captures pour 2007 (source : Service des Affaires Maritimes de St-Pierre et Miquelon) montrent une baisse sensible à la fois chez les professionnels et chez les plaisanciers, pour un effort de pêche de même niveau.

Les captures des professionnels se sont élevées à 970 kg contre 1580 kg en 2006, et les captures des plaisanciers ont été de 977 kg contre 1589 kg l'année précédente.

1 - Les sites de pêche

Les sites de pêche ont été les mêmes, les engins de pêche utilisés les mêmes également. (voir Figure 1)

Les sites qui ont donné lieu à la pose de filets ont été les suivants :

Cap Noir, Ile aux Chasseurs, Les Flacous, Cap à Gordon, Cap à Gordon, Les Canailles, Cap Bleu, Ile Pelée, Anse à la Vierge, Anse de l'Ouest, Rochers de l'Est, Caillou aux Chats, Basse Gélin, Basse des Grappains, Ile aux Vainqueurs, Pointe Blanche, Enfant Perdu, Cap Percé, Pointe Anse à Pierre, Cap aux Morts, Ilot Noir, Mirande, Trou aux Renards, Cap à Dinan, Basse Tournioure. La figure 5 indique les secteurs donnant lieu à une pêche du saumon.

2 - L'engin de pêche

L'engin de pêche utilisé par les pêcheurs de Saint-Pierre et Miquelon est constitué d'une tésure de 3 ou 4 filets aboutés les uns aux autres. De fabrication canadienne, ceux-ci sont lacés en fil de polyamide monofilament de 60/100mm de diamètre. Selon le maillage rencontré, le fil est de couleur vert-bouteille pour les filets à maille de 5 pouces (125 mm) ou vert-olive pour ceux à mailles de 6 pouces (150 mm), dimensions mailles étirées. Il est à noter que tous les filets utilisés ne peuvent pas être rigoureusement identiques.

La longueur de filets autorisés pour les professionnels est de 360 mètres et pour les plaisanciers de 180 mètres (arrêté préfectoral du 25 avril 2007)

3 - Echantillonnage des débarquements en 2007

L'échantillonnage biologique des débarquements a porté sur un faible nombre de saumons en 2007 pour les raisons suivantes :

Le protocole d'échantillonnage prévoit que les deux poissonneries locales contactent l'antenne IFREMER dès que les apports dans leurs établissements sont égaux ou supérieurs à 10 saumons. Et c'est une fois cette condition rencontrée que les modalités de l'opération d'échantillonnage sont établies avec les directeurs d'établissement pour que la manipulation se déroule dans les meilleures conditions pour les deux parties.

Or en 2007, ces apports n'ont été supérieurs à 10 saumons qu'une seule fois, d'où un seul échantillonnage.

Après enquête, il semble qu'en raison du niveau des captures, les pêcheurs de saumons aient préféré privilégier la vente de leurs saumons dans un cadre familial ou de proximité.

	2003	2004	2005	2006	2007
Nbre d'échantillonnages	12	11	8	19	1
Date 1er échantillonnage	4 juin	5 juin	6 juin	6 juin	14 juin
Date dernier échantillonnage	6 juillet	29-juin	23 juin	4 juillet	14 juin
Poids total échantillonné (kg)	872	837	718	926	49
Nbre échantillonné	340	355	310	391	12
Nbre de pesées	340	355	310	391	12

Tab. 1 - Bilan des opérations d'échantillonnages effectuées sur le saumon de 2003 à 2007 à saint-Pierre et Miquelon

4- Tailles et poids relevés lors de l'échantillonnage 2007

Le poids total échantillonné est de 48.6 kg pour un nombre de 12 individus. Le poids moyen est de 4050 gr et la taille moyenne de 76,4 cm.

Longueur cm	poids grammes			
71	2900			
72	3550			
73	3450			
74	3550			
75	4350			
76	3950			
78	4100			
78	4750			
79	4200			
79	4100			
80	4650			
82	5050			

Tab. 2 – Tailles et poids relevés lors de l'échantillonnage de saumon 2007

4) Nombre et poids relevés sur les carnets de pêche des pêcheurs

Le tableau ci-dessous récapitule les captures déclarées en fin de saison dans les carnets de pêche des pêcheurs plaisanciers (source Affaires Maritimes). Il faut cependant noter que tous les pêcheurs n'ont pas encore rendu ce document à la date de rédaction de ce rapport.

Longueur de filets en mètres	Nombre de saumons capturés	Poids des saumons capturés kg	Moyenne
180	8	13	1,6
180	4	15	3,8
180	6	11	1,8
180	11	24	2,2
180	1	4,5	4,5
180	5	20	4,0
180	12	30	2,5
180	6	15	2,5
180	12	45	3,8
180	2	6	3,0
180	9	30	3,3
180	6	12	2,0
180	3	5	1,7
180	5	11	2,2
180	9	21,5	2,4
180	8	16	2,0
180	18	32	1,8
180	15	28	1,9
180	8	14	1,8
180	10	16,9	1,7
180	10	16,3	1,6
180	30	71,2	2,4
180	9	16	1,8
180	9	26	2,9
180	3	12,4	4,1
180	11	26	2,4
180	8	19	2,4
180	4	10	2,5
180	16	40	2,5
180	12	23	1,9
180	8	14	1,8
180	6	13,2	2,2
180	10	30	3,0
180	15	32	2,1
180	36	87	2,4
180	2	8	4,0
180	34	64	1,9
180	18	36	2,0
180	6	7,2	1,2
180	12	16	1,3
180	5	16	3,2
180	11	23,8	2,2

Etudes dans la Belle Rivière

L'association La Pêche Sportive Saint-Pierre-Langlade, avec le concours des services de l'Agriculture et de la Forêt, et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ont entrepris en 2007 une étude sur la présence de saumon atlantique dans la Belle Rivière.

Si des tacons ont été capturés durant des pêches électriques qui se sont déroulées entre 1998 et 2000, aucun saumon adulte en revanche n'a jamais été pêché ni même observé. Mais des pêcheurs, chaque année, apportent leur témoignage sur la présence de jeunes individus.

Le but de l'étude était donc d'évaluer la présence de saumons dans le cours d'eau et de caractériser leur migration.

A cette fin, un piège constitué de 2 caissons permettant de capturer les saumons dans les deux sens a été placé dans la rivière. Il était complété par un système de filets mis en travers du cours d'eau afin de rabattre les poissons vers le piège

La régie de la Direction de l'Agriculture a été chargée de réaliser le piège et de l'installer durant la première quinzaine d'avril.

L'opération n'a pas toutefois pu aboutir en raison de pluies soutenues qui ont élevé le niveau de la rivière et emporté le piège. Des améliorations seront apportées à l'installation si la décision de renouveler l'opération était prise pour 2008.

5 – Résultats des prises de températures d'eau

6 prises de température de l'eau à 5 mètres de profondeur ont été effectuées sur la période fin mai, juin et début juillet à proximité de la zone de pêche. La température la plus faible a été notée le 23 mai avec 5.0 °C et la plus élevée le 4 juillet avec 10.0 °C.

Jour	Mois	Profondeur en mètres	2003	2004	2005	2006	2007
20	5	5	1,8			5	
23	5	5			3.6		5,0
24	5	5		3,8		2	
1	6	5		4,3		5,1	5,1
4	6	5	3,12				
9	6	5		4,5			6,9
10	6	5	3,9			6,9	
14	6	5		4,6			
15	6	5			6.1	6,9	6,9
20	6	5			6.4		
21	6	5		5,4			
23	6	5	6,1				
27	6	5			6.5	7,5	6,5
28	6	5		7,5			
30	6	5	7,9				
4	7	5			8.9	10	10,0



